

La rentrée des classes de MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 s'effectuera à 8h30

Le jeudi 1er septembre 2022

Les enfants de petite section seront accueillis le même jour à partir de 9h.

Garderie, cantine, étude sont assurées dès la rentrée



Mémo de rentrée

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS SONT A DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE L'ECOLE AU PLUS TARD LE 24 AOUT accompagnés d'une enveloppe format 21x 29.7 affranchie à 1,60 € avec noms et adresse (sauf pour CM2)

A noter !

Site de l'école : <http://www.ecole-privee-saint-pierre-nancy.fr/>
N'hésitez pas à le consulter souvent, toutes les actualités de l'école et photos sont mises à jour régulièrement.

Tel de l'école : 03 83 35 39 14 courriel : ecole.pierre2@gmail.com

Equipe enseignante

PS Mme Anne MATHIS

MS/GS Mme Mary GODMEL /

Camille ROCHOTTE

GS/CP Mme Cécile Remy

CP/CE1 Mme Catherine Lubineau et Maxime DOSCH (une journée)

CE1/CE2 Mme Sylvie LASSYMAKONE / un suppléant pour la
journée de direction

CE2/CM1 Mme Fadimé BOZAN (Mme FETZER est en congé
formation pour l'année)

CM1/CM2 Mme Claire Michalak

Maître E : Mme Emeline Gérard

PERISCOLAIRE

Les inscriptions au périscolaire se font de deux manières :

- Au forfait (cf . Règlement financier)
- Occasionnellement (que ce soit pour la cantine, la garderie ou l'étude occasionnelle, une information le matin même auprès des enseignantes est seulement nécessaire).

Les règlements des factures doivent essentiellement se faire par virement.

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30-11h40 et 13h30-16h35

Accueil 8h20 (dans la classe) et 13h20 (dans la cour)

Garderie du matin de 7h30 à 8h20

Garderie du soir de 16h30 à 18h30 (maternelles et CP uniquement)

Pour le respect des enfants et du personnel d'encadrement, nous vous remercions d'être vigilants sur les horaires.

Etude de 16h45 à 17h45

(A partir du ce1)

Assurance scolaire

L'OGEC (l'organisme de gestion de l'école) contracte une assurance responsabilité civile individuelle accident pour tous les élèves de l'école auprès de la mutuelle St Christophe.

Ceci afin que chaque élève bénéficie d'une même couverture pour toutes les activités scolaires (et extra scolaires).

Cette assurance fait partie du contrat de scolarisation de l'école. (article 5 : Assurances).

A partir du moment où l'enfant suit sa scolarité à l'école St Pierre, les parents s'engagent à respecter ce contrat.

Si vous avez souscrit une assurance responsabilité civile individuelle accident auprès d'un assureur personnel, sachez que vous pouvez la résilier. (attention à la reconduction tacite à échéance



